

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.05.26- 03****ACTE : 1.3.1****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 26 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, LARONDE, , MAZILLE, NEGRE
MRS BADO, CAM, GERVAI LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME GAUCHET A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : MRS. MERIC, BAÏADA

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 20/05/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN**

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques où il fait bon vivre.

Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans le Tarn-et-Garonne, 15 communes sont lauréates de ce programme. Au sein de l'intercommunalité, notre village est lauréat, en candidature groupée avec les villes de Montaigu-de-Quercy, Bourg-de-Visa, Roquecor et Cazes-Mondenard.

Monsieur le maire présente les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates :

- un appui global en ingénierie, notamment par la poursuite du financement d'un chef de projet Petites Villes de Demain ; La Communauté de communes va par ailleurs recruter un manager des commerces grâce à des aides de la Banque des territoires et des fonds LEADER ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs des communes lauréates et de l'intercommunalité, par la Préfète, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique.

- signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain, dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

La stratégie de revitalisation des bourgs est le fruit d'un travail collectif avec les communes lauréates et la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy, elle est la suivante :

- **Volet social : Lancement d'un projet social de territoire et d'une politique d'accueil de professionnels de santé**
- **Volet urbain : Stratégie foncière et reconquête des centres-bourgs**
- **Volet habitat : Poursuivre une politique volontariste en faveur de la rénovation de l'habitat**
- **Volet économie : Renouveler la stratégie de développement économique et d'attractivité**
- **Volet agriculture et circuits courts : Concrétiser un projet alimentaire de territoire**
- **Volet mobilité : Structurer une offre complète de mobilité**

Monsieur le Maire invite le conseil à en délibérer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AFFIRME** son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les communes de Cazes-Mondenard, Montaigu-de-Quercy, Bourg-de-Visa, Roquecor et la communauté de communes du Pays de Serres en Quercy ;
- **DONNE** son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion au programme.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING